



« Deliveroo risque d'entraîner ses 1000 coursiers dans un recul social »

Le Ministre bruxellois de l'Economie et l'Emploi, Didier Gosuin, a pris note de la décision de Deliveroo de mettre fin au régime de travail actuel d'un millier de ses livreurs. L'entreprise a en effet annoncé mettre fin à la convention initiée en 2016 avec SMart, une convention qui encadrait le travail des coursiers.

Pour le Ministre, *« Deliveroo marque un net retour en arrière qui ne peut qu'inquiéter les défenseurs de l'économie collaborative et du libéralisme social. Des progrès avaient été obtenus avec cette convention de 2016 : paiement à l'heure avec respect des minima légaux, garantie de rémunération de 3 heures minimum par jour presté, prise en compte de différents frais et création de bonus. Ce n'était pas la lune, mais c'était un progrès. Revenir au paiement de travailleurs livraison par livraison, c'est la voie de la précarisation de l'emploi ».*

Cette annonce de Deliveroo, note le Ministre, intervient alors que les acteurs (SMart et syndicats) étaient sur le point d'aboutir à une Convention Collective de Travail (CCT) d'entreprise pour ce métier. *« Au lieu de se donner les chances d'aboutir à une première mondiale, c'est-à-dire la création d'une forme de Pacte social moderne dans le métier des plateformes numériques, on retourne en arrière. Ce n'est pas comme cela qu'on crée du développement économique innovant et durable »*, explique Didier Gosuin, qui prendra contact dès aujourd'hui avec Deliveroo pour écouter l'entreprise et tenter de comprendre leurs arguments.

Le Ministre a, depuis plus de trois ans, averti sur les risques liés à l'ubérisation de l'économie. *« Je suis un ardent promoteur de l'économie numérique et de l'économie collaborative. Mais il faut un cadre social et fiscal réglementé pour assurer la dignité du travail de chacun et la juste contribution à notre modèle social. »*

Contact Presse

Pauline Lorbat – 0485 89 47 45